

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le 29 AOÛT 2023

ID : 037-213700586-20230828-DCM_2023_08_061-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

Date de convocation : 22/08/2023

Date d'affichage : 22/08/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit août, à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory
Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole, Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri,
Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-08-061

1.1. Commande publique - Marchés publics

Etat Civil - Mise en place de COMEDEC sur deux postes informatique par la société Cosoluce

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 3 avril 2023 concernant la mise en place de nouveaux progiciels au secrétariat de mairie. Un contrat a donc été signé avec la société Cosoluce.

Dans ce contrat, était inclus l'installation d'un connecteur COMEDEC sur un seul poste informatique.

Il s'avère indispensable d'ajouter l'installation de COMEDEC sur deux autres postes informatique.

Le Maire propose donc d'accepter le devis supplémentaire de la société Cosoluce pour un montant global de 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le devis de la société Cosoluce pour l'installation d'un connecteur COMEDEC sur deux postes informatique pour un montant de 360,00 € TTC

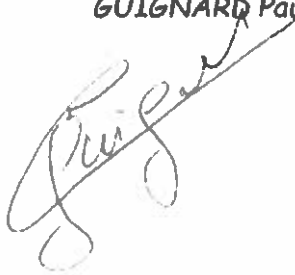
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 29/08/2023
Reçu en préfecture le 29/08/2023
Publié le **29 AOUT 2023** SLOW
ID 037-213700586-20230828-DCM_2023_08_061-DE